

Table Ronde 3

Où en sont nos AMIs et autres zones de déploiement privé ?

Intervenants (ordre d'intervention) :

- **Gérald FIEVET**, Chef de projet THD, Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique
- **Thomas BAUDONNET**, Responsable secteur réseaux et THD, CA Est Ensemble
- **Christophe TROUILLET**, Direction du Numérique, Bordeaux Métropole
- **Jérôme YOMTOV**, Secrétaire général - Groupe Numericable-SFR
- **Yves PARFAIT**, Directeur du programme Fibre - Orange

Animateur : **Patrick VUITTON**, délégué général – AVICCA



Patrick VUITTON, Délégué général - AVICCA

Nous commençons cette deuxième journée par une table ronde consacrée essentiellement aux déploiements privés. C'est une composante particulière de l'ANT ; il y a évidemment les RIP qu'on a évoqué hier et dont on parlera dans la deuxième table ronde de la matinée, mais les

déploiements privés sont également extrêmement importants. Ils nécessitent une articulation avec les collectivités, afin que celles-ci puissent d'une part aider les opérateurs à préparer les déploiements, puis d'autre part mesurer concrètement l'avancement de ces déploiements. Il s'agit d'un des enjeux en termes d'information et de services à la population et aux entreprises.

La zone concernée est complexe au niveau réglementaire, et amène des stratégies différentes au niveau des opérateurs. Trois zones se recoupent : la zone câblée historique, la ZTD -zone réglementaire de l'ARCEP-, et enfin la zone AMI, au sein de la ZMD, sur laquelle les opérateurs ont déclaré des intentions d'investissement. Pour ajouter une couche de complexité, la prise de contrôle de SFR par Numericable rebat ces cartes. Pour prolonger le 1^{er} avril, je me permets de dire qu'on a vu des annonces de Numericable annonçant 12 millions de prises en 2017, des annonces d'Orange de 12 millions de prises en 2018, et la Mission THD annonce 6 millions de prises publiques additionnées sur l'ensemble des projets déposés au FSN. Cela fait 30 millions de prises, et comme il y a 30 millions de lignes cuivre, on pourrait dire « c'est fait ». Malheureusement, les 12 millions de prises SFR-NC et 12 millions de prises Orange ne font sans doute que 13 millions de logements et locaux raccordables. Il y a donc encore du chemin à parcourir.

Pour éclairer ce sujet, nous allons assister à 3 interventions de collectivités, et à celles des 2 opérateurs qui aujourd'hui déploient des réseaux THD en zone AMI : Gérald FIEVET, Chef de projet THD, Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais, La Fibre Numérique ; Thomas BAUDONNET, Responsable secteur réseaux et THD, à la CA Est ensemble en Seine-Saint-Denis ; Christophe TROUILLET, à la Direction du Numérique, à Bordeaux Métropole ; Jérôme YOMTOV, Secrétaire général du Groupe Numericable-SFR et Yves PARFAIT, Directeur du programme Fibre – Orange.

Jérôme YOMTOV et Yves PARFAIT sont des habitués de nos colloques mais avec une situation qui, elle, évolue. Cela permettra de faire le point aujourd'hui. Je vous propose sans attendre la première intervention.

Gérald FIEVET, Chef de projet THD, Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique



Vers une gouvernance régionale des déploiements dans la zone AMI

Bonjour, je vais vous présenter en quelques diapos l'objectif que s'est donné le Nord-Pas-de-Calais : mettre en place une gouvernance régionale de la zone AMII. Tout d'abord quelques éléments de contexte.



Des orientations stratégiques votées en 2013

1. Grands objectifs et principes

- « La fibre optique pour tous à 2025 »
- Complémentarité stricte entre les zones d'intention d'investissements privés et d'investissements publics

2. Pour la zone d'intention d'initiative privée

- Conventionner avec les opérateurs
- Faciliter les déploiements des opérateurs
- Evaluer la réalité des déploiements

3. Pour la zone d'initiative publique régionale

- Maîtrise d'ouvrage publique unique, portée par la Région et les Départements
- Déploiement en 2 phases, priorité aux communes les moins bien desservies en ADSL et à des sites remarquables (éducation, santé, économie, administration locale)

4. Création d'un syndicat mixte de préfiguration

- Porte les études visant à opérationnaliser le schéma directeur



Revenons sur le schéma directeur qui a été voté par le Conseil régional et les 2 Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais en février / mars 2013. Ce schéma reprend un objectif de fibre optique pour tous en 2025, et un principe de complémentarité stricte entre zone publique et zone privée, qu'il faut comprendre comme une décision de la région et des deux départements de ne pas intervenir dans la zone privée, ni directement, ni indirectement. Nous apporterons pour chacune de ces deux zones un mode d'intervention différent.

- Pour la zone privée, dès 2012, a été retenu le principe d'un conventionnement avec les opérateurs, en lien avec les EPCI, afin de faciliter et d'évaluer leurs déploiements.
- Pour la zone publique, il y a un principe de maîtrise d'ouvrage publique unique pour porter les déploiements.



Un outil de mise en œuvre des orientations stratégiques

1. « Nord-Pas de Calais numérique »

Créé en juillet 2013 et opérationnel depuis mai 2014, « Nord-Pas de Calais numérique » a 2 missions :

- THD : suivre le déploiement des opérateurs AMI dans les zones urbaines et assurer les déploiements en dehors des zones urbaines
- services et usages du numérique : étudier les pistes de mutualisation possibles entre les collectivités



2. Trois collectivités fondatrices et des collectivités associées

- Collectivités fondatrices : le CR5962, le CG59 et le CG62
- Collectivités associées : Les EPCI

3. Des commissions numériques :

- CN 1 : « infrastructures » (zone publique)
- CN 2 : « observatoires des déploiements » (zone privée)
- CN 3 : « services et usages du numérique »



Le SDTAN prévoyait également la mise en place d'un Syndicat Mixte, qui a été créé en juillet 2013. Il a comme mission les objectifs du schéma directeur évidemment, suivre les déploiements dans la zone privée, porter les déploiements dans la zone publique, et également étudier les possibilités en matière de mutualisation des collectivités au niveau des services et usages.

Ce Syndicat Mixte a un Comité Syndical et trois commissions : une commission dite « zone publique » et une commission dite « zone privée », et également une commission « services et usages ».



Périmètre des zones d'initiative privée et publique

1. Une zone d'initiative privée (en orange et rouge)

388 communes et 69% de la population

2 opérateurs : Orange et NUMERICABLE

106 communes câblées représentant 42% de la population régionale

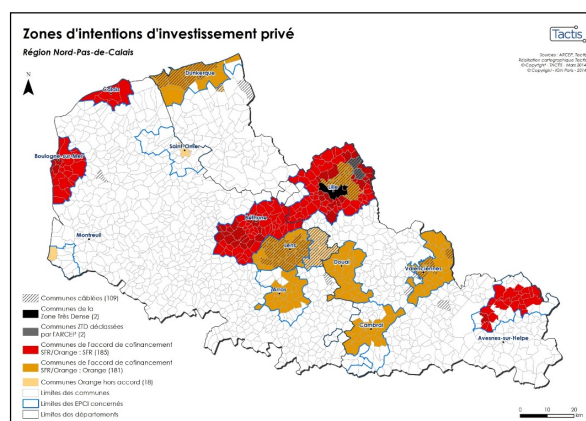
Des CPSD signées : MEL & CA Valenciennes

2. Une zone d'initiative publique (en blanc)

1 158 communes et 31% de la population (INSEE)

Après schéma d'ingénierie, 727 000 prises à construire

Un aménageur : SM THD



Regardons le décor des zones publiques et privées du Nord-Pas-de-Calais. Globalement la zone privée concerne les trois communautés urbaines du Nord-Pas-de-Calais, douze CA -c'est à dire la totalité sauf deux-, et quatre communes dites isolées dans la mesure où leur CC ne fait pas partie de la zone d'initiative privée.

Cette zone d'initiative privée concerne 388 communes et implique 69% de la population régionale, soit à peu près 2,8 millions d'habitants. C'est donc un enjeu absolument déterminant. Par voie de conséquence la zone publique concerne 1 158 communes et 31% de la population.



Dans la zone publique, une 1^{ère} phase de déploiement à 2020

1. Objectif de déploiement à 2020

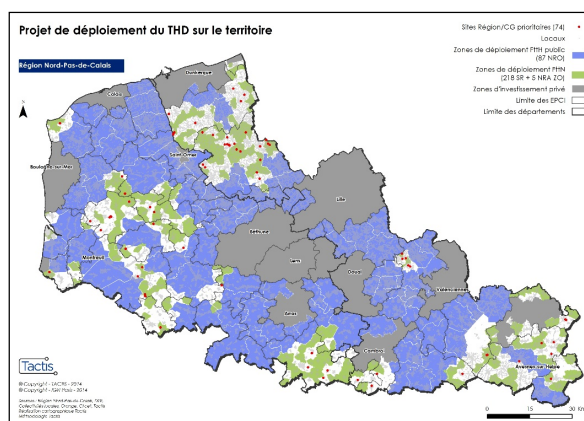
670 000 prises pour 2020 (soit 80% de la zone publique)

218 sites PRM

1 200 sites remarquables

2. Une DSP mixte lancée au T2 de 2015 et notifiée pour le T2 de 2016

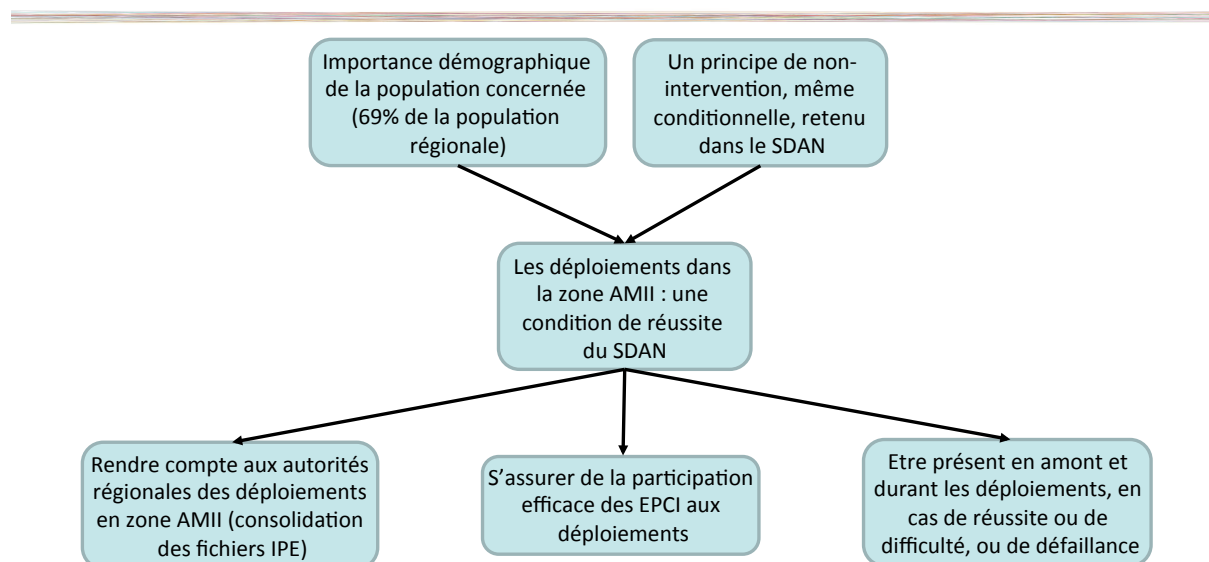
3. Une candidature au FSN en cours d'instruction



Quelques mots sur la zone publique très rapidement : le Syndicat va lancer une DSP dans quelques semaines ; le schéma d'ingénierie évoque 727 000 prises. Cette DSP a pour objectif de traiter 80% des locaux d'ici 2020.



Pourquoi une gouvernance régionale des déploiements privés ?



La gouvernance régionale a trois motivations principales.

- Avec 69% de la population dans la zone privée, on comprend facilement que l'enjeu est fortement démographique, et donc fortement politique. L'effectivité des déploiements dans la zone AMI est donc une condition de réussite du SDAN, proportionnelle à l'importance de cette population, et renforcée par le fait que la région et les départements n'ont pas souhaité envisager d'intention publique, même conditionnelle, dans la zone privée.
- Par ailleurs, cette gouvernance a deux objectifs : d'une part suivre les déploiements à l'échelle régionale pour pouvoir en rendre compte aux autorités à cette échelle, d'autre part faire en sorte que les EPCI se mettent en ordre de marche, sans opposer de ralentissement aux opérateurs.
- Enfin, nous souhaitons être présent tout au long des déploiements en cas de difficulté, en cas de défaillance éventuelle, en cas de réussite aussi, afin d'apprendre également des processus de déploiement au bénéfice de la zone publique.



Comme se présente la gouvernance régionale ?

Du point de vue régional

Des CPSD régionales et non intercommunales

Volonté conjointe des opérateurs et autorités régionales

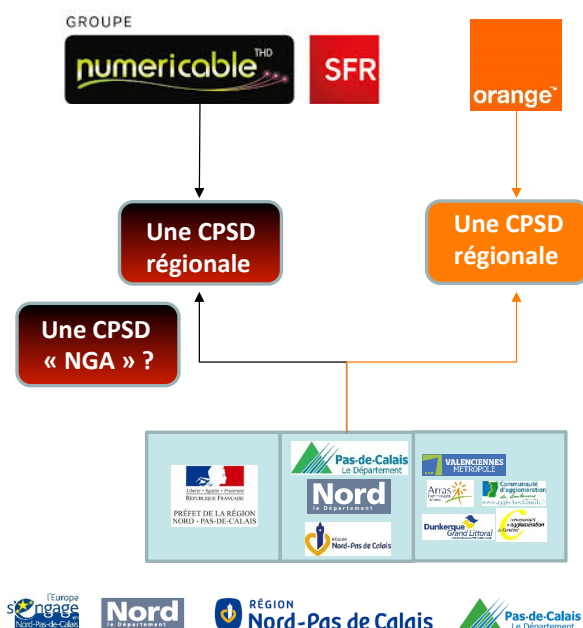
Refus des autorités régionales et des EPCI d'avoir des CPSD neutres, sans éléments spécifiques aux EPCI

Préparation confiée au SMO, en relation avec les EPCI

Une dynamique collective

Rééquilibrer les relations EPCI / opérateur

Etre un relais des EPCI auprès des autorités régionales



Comment se présente cette gouvernance régionale ? Nous allons distinguer ce qui relève de l'espace régional et ce qui relève des EPCI.

Il a été convenu à l'automne dernier avec les opérateurs, et on espère que cette position est maintenue, de pouvoir passer des conventions sur le modèle proposé par la Mission THD, mais à l'échelle régionale plutôt qu'à l'échelle intercommunale. Ces conventions régionales sont approuvées sur leur principe par les opérateurs, les autorités régionales, et acceptées par les EPCI. Nous n'avons pas souhaité accéder à la demande de l'un des deux opérateurs de signer des conventions régionales neutres. Le Syndicat et les EPCI ont souhaité y intégrer des éléments de priorisation. « Convention régionale » ne signifie pas que les EPCI sont exclus ou absents de ces conventions ; des annexes spécifiques à chaque EPCI auront comme objectifs, comme nous le voyons déjà au niveau de leur préparation, de créer une dynamique régionale, afin que les EPCI ne soient pas seuls face aux opérateurs. J'ouvre une parenthèse : deux conventions ont déjà été signées par la Métropole européenne de Lille et par la CA de Valenciennes.



Comme se présente la gouvernance régionale ?

Du point de vue des intercommunalités

Une animation des EPCI, par opérateur

Pédagogie sur les réseaux et leurs modalités industrielle et administrative de déploiement

Partage de bonnes pratiques, résolution de difficultés

Consolidation des déploiements des opérateurs (fichiers IPE et SIG du SMO)

Un accompagnement individuel des EPCI volontaires

Accompagnement à la mise en place des mesures de facilitation des déploiements

Médiation possible entre un EPCI et un opérateur, en cas de difficulté

[illegible]

Du point de vue des EPCI

La valeur ajoutée de cette gouvernance régionale, c'est de créer une dynamique collective qui rompt l'isolement des EPCI et rééquilibre leurs relations aux opérateurs. C'est également, à l'occasion de séances de travail, de faire en sorte que les EPCI bénéficient d'une information pédagogique sur le contexte et le contenu de la zone AMII-règlementation, ingénierie des réseaux, processus industriels et administratifs des déploiements-, d'une mise en partage des problèmes et solutions à élaborer collectivement. Ils sont accompagnés individuellement dans la mise en place de mesures de facilitation des déploiements, et bénéficient, le cas échéant et si nécessaire, d'une médiation en cas de difficulté.



Point d'étape sur la mise en œuvre des CPSD

Un questionnaire adressé aux EPCI...



1. Désignation d'un référent
2. Supports de communication existants
3. Données foncières et immobilières (infrastructures existantes, PLU, projets de ZAE, de ZAC...)
4. Accès aux domaines privés (syndics, bailleurs, titulaires de servitudes, détenteurs de domaines privés...)
5. Priorités de déploiement (propositions de priorités en vue d'une négociation avec l'opérateur)

L'automne dernier, le Syndicat a envoyé aux EPCI concernés un questionnaire dans lequel on les interroge afin de récolter les informations nécessaires à l'élaboration de la CPSD : désignation d'un référent, informations sur les infrastructures que les opérateurs pourront si ils le souhaitent mobiliser, repérage de supports de communication, informations sur les projets d'urbanisme à venir (nouvelles ZAE, ZAC, lotissements, bailleurs sociaux, syndics, PLU, contraintes d'aménagement, ABF, règlement de voirie et autre).

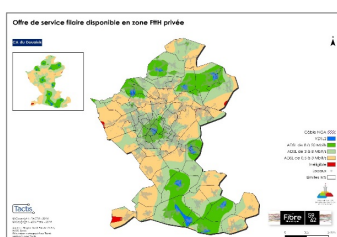


Point d'étape sur la mise en œuvre des CPSD

Intégrant une proposition de priorisation du SMO à l'EPCI, à soumettre à l'ORC

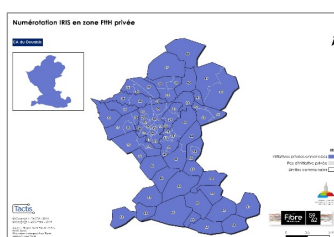
1

Le territoire et sa
couverture en services
d'accès au haut-débit
(ADSL et coax)...



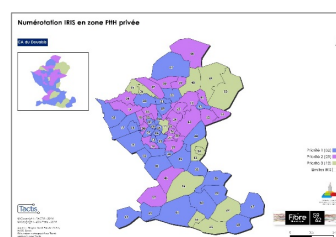
2

... découpés en zone IRIS,
avec décompte des
entreprises par IRIS...



3

... des zones IRIS
pondérées



Ces questionnaires incorporent également une proposition de priorisation des déploiements, conçue avec le bureau d'étude qui accompagne le Syndicat.

- Cette priorisation tient d'abord compte de la couverture en HD de chacun des EPCI concernés, en tenant compte de l'ADSL et des offres de services sur les réseaux câblés.
- Dans un deuxième temps chaque territoire est découpé en zones IRIS, dans lesquelles on incorpore en complément des informations sur la couverture ADSL / coaxiale des informations sur les entreprises existantes.
- Enfin, on attribue à chaque zone IRIS une priorités 1, 2 ou 3. L'idée n'étant pas de proposer aux opérateurs un planning annuel dans lequel chaque commune aurait une année de déploiement, mais plutôt trois ensembles de priorités, en tenant compte à la fois de la couverture HD existante, des entreprises et des établissements publics.

Un point sur ces questionnaires a été réalisé. Sur treize EPCI concernées, neuf ont répondu favorablement, et deux devraient transmettre leurs réponses. Dans les semaines qui viennent, le Syndicat va rentrer dans une phase de dialogue avec les EPCI et les opérateurs pour finaliser et conclure ces conventions, les signatures étant souhaitées avant les élections régionales.

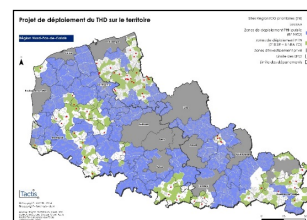
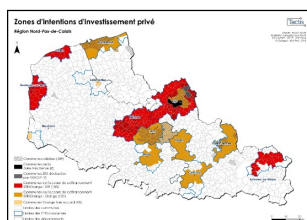


Un questionnaire pour la suite aux lourds impacts

Quelles conséquences du rachat de SFR par NUMERICABLE sur...

... la zone AMII

... sur la zone publique ?



Pour terminer, les opérateurs nous ont livré leurs positions l'automne dernier. Cependant, ce travail de mise en place d'une gouvernance régionale intervient dans un contexte national de rachat de SFR par Numericable qui aura probablement des conséquences sur les positions d'Orange, sur le périmètre de la zone privée et donc sur celui de la publique. Un certain nombre de confirmations sur ce contexte national sont donc attendues.

Patrick VUITTON, Délégué général - AVICCA

Merci, les opérateurs auront l'occasion de répondre aux interpellations faites par les 3 collectivités, de manière globale, à la fin de la table ronde.

A présent, la présentation de Thomas Baudonnet, pour la CA Est Ensemble située dans l'est parisien, essentiellement en ZTD, avec par conséquent une configuration particulière.

Thomas BAUDONNET, Responsable secteur réseaux et THD, CA Est ensemble



« Où en sont nos AMIs et autres zones de déploiement privé ? »

Colloque AVICCA

2 avril 2015

Bonjour à toutes et à tous,

L'objectif de cette présentation est de montrer la vision de l'aménagement numérique partagée au niveau de l'Agglomération Est Ensemble. Avec comme objectif de démontrer l'organisation interne et externe, le travail réalisé avec les opérateurs sur une ZTD, et de mettre l'attractivité du territoire face aux déploiements sur la ZTD.



Présentation de la CAEE

- Création au 1^{er} janvier 2010
- Située en Seine Saint-Denis, la Communauté d'Agglomération Est Ensemble regroupe 9 communes : Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville
- Un territoire d'environ 40 km², pour une population de 400 000 habitants. Hormis une zone AMII (Bondy) toutes les villes du territoire sont classées en zone très dense. 3 RIP (Numéricable, Opalys et Sequantic) présents sur le territoire mais gérés par le SIPPAREC.
- Un territoire en mutation : attractivité des communes en bordure de Paris pour les habitants et pour les entreprises.
- Activité économique importante, avec des domaines phares : métiers de l'image, luxe et artisanat d'art ou communication. Regroupant à la fois de grands groupes (Ubisoft, Chanel et Hermès) mais également des PME et TPE.
- Point d'appui du SDTAN-93, la CAEE joue un rôle de facilitateur et de relais auprès des différents acteurs du THD :
 - vis-à-vis des opérateurs avec un rôle d'interface privilégiée. Recherche de NRO, rôle de référent auprès des bailleurs publics et privés, référent auprès des entreprises.
 - rôle d'expertise technique sur les sujets liés au THD auprès des communes de l'Agglomération.

Je commencerai par une brève présentation de la CA Est Ensemble. Créée en janvier 2010, elle se situe en Seine-Saint-Denis. Elle regroupe neuf communes de petite ceinture, l'ensemble du territoire est en ZTD hormis la ville de Bondy qui est en zone AMI. C'est un territoire de 40 km², qui regroupe 400 000 habitants.

Trois RIP (DSP Numericable, Opalys et Sequantic), gérés par le SIPPAREC, sont toutefois présents sur la CA. C'est un territoire en forte mutation au niveau de l'attractivité des habitants et des entreprises. Il a également une activité économique très importante, avec un tissu qui va des TPE, PME, jusqu'à de grands groupes, tels que Chanel, Hermès ou Ubisoft.

La CA travaille sur l'aménagement numérique, en lien avec le CG et le SDTAN. Elle joue un rôle de facilitateur vis à vis des opérateurs pour le déploiement sur son territoire : dans la recherche de NRO, dans la mise en place des infrastructures. Elle joue également un rôle de référent auprès des bailleurs publics et des entreprises. La CA a acquis au fil du temps un rôle d'expertise vis à vis des communes qui la composent dans toutes les composantes de l'aménagement numérique et du THD.



Pourquoi un suivi poussé des déploiements en zone très dense ?

➤ Premier constat : un besoin interne en matière d'organisation

- De nombreuses compétences impactées ou impactant les déploiements (développement économique, habitat...) avec pour conséquence de trop nombreux référents.
- Un besoin de coordonner l'articulation du THD dans les différents documents d'orientation ou dispositifs contractuels (Contrat de Ville, PACTE...)
- Des impacts forts au niveau des villes et un besoin de centralisation des demandes et un suivi pour une coordination optimale.

➤ Une réponse simple

- La création d'une mission THD au sein de la structure centralisant les besoins internes et les besoins des villes dans le cadre de l'avancement des déploiements. Un seul interlocuteur identifié.

➤ Un bilan positif

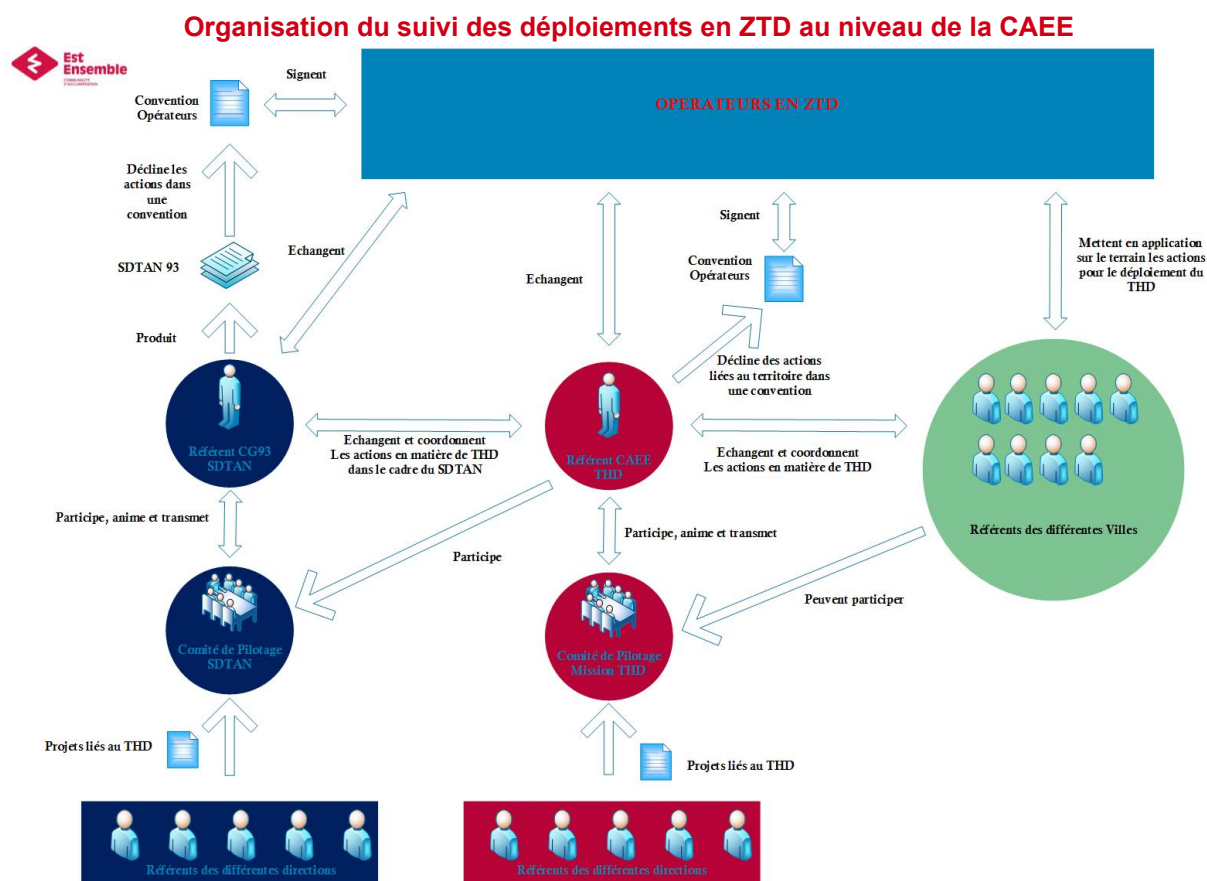
- Identification de la Communauté d'Agglomération comme expert sur le sujet au niveau des villes et synergies des projets autour du THD en interne que se soit pour des problématiques de débits et d'implantation ou d'usages sur les nouveaux services

Pourquoi ce suivi poussé des déploiements, et quel aménagement numérique pour un territoire situé en quasi exclusivité en ZTD ?

La CA est partie d'un premier constat : il existait un réel besoin interne. De nombreuses compétences de l'agglomération étaient impactées, notamment au niveau du développement économique et de l'habitat, avec de nombreux référents. Cela pouvait potentiellement poser problème dans le travail à réaliser avec les opérateurs.

La CA a également eu un réel besoin de cordonner le THD avec des documents contractuels qui portaient sur l'aménagement global du territoire, tels que le Contrat de Ville ou le PACTE. Enfin, il y avait enfin des impacts assez lourds au niveau des villes, et donc un réel besoin de centralisation.

A partir de ces constats, notre réponse a été de créer une structure interne, transversale, qui permet de travailler sur le THD avec l'ensemble des interlocuteurs de l'agglomération. Un premier bilan, assez positif, a mené à une identification de la CA en tant qu'experte de l'ANT et des déploiements THD.



Vous pouvez voir sur cette diapo le schéma aujourd'hui mis en place sur la CA.

Le référent travaille avec le Conseil Général. L'ensemble des projets THD remonte lors des comités de pilotage liés au THD. Les échanges se font d'une manière transversale, à la fois avec

le département et avec les villes. Les villes conservent leur rôle de mise en application sur le terrain, de positionnement des infrastructures et des armoires de rue, en lien avec les opérateurs.

On peut noter également que le département, au travers de son SDTAN, a travaillé sur la mise en place de conventions à destination des opérateurs dans le but d'améliorer le déploiement du THD. Aujourd'hui, ces conventions peuvent être déclinées au niveau de l'EPCI.



Une articulation externe émanant de l'organisation interne

- Des retours sur les besoins externes par :
 - Les services de l'Agglomération notamment en matière d'habitat avec les bailleurs sociaux ou les bailleurs privés mais également avec les services du Développement économique pour les besoins liés aux entreprises
 - Les services départementaux intervenant en matière d'habitat (OPH 93), de développement économique, d'éducation (collèges)
 - Les services municipaux contactés en direct par les habitants sur des problématiques d'arrivée du FTTH ou par les opérateurs (ex. : implantation des armoires)
- Au final une synergie des enjeux et une carte de déploiement en adéquation avec les besoins réels du territoire :
 - Des opérateurs capables de prendre en compte les priorités souhaitées par les collectivités en matière d'aménagement numérique
 - Des cartes de déploiements concertées et non pas subies
 - Une implication qui porte ses fruits sur le déploiement vertical ou sur le déploiement en zone pavillonnaire

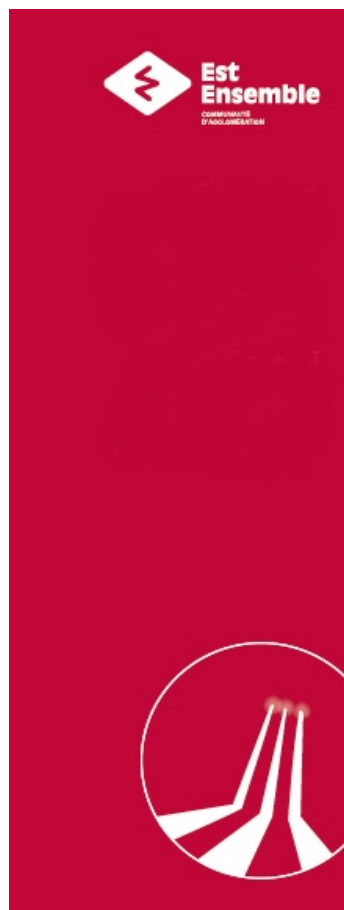
Cette articulation, montée en interne, s'adapte également à l'externe.

En effet, en matière d'habitat, les compétences regroupent des acteurs externes, comme les bailleurs privés et publics ; la CA recevait beaucoup de sollicitations de la part des entreprises. Les services départementaux étaient également concernés, au niveau du développement économique, de l'éducation, mais également de la politique de l'habitat, qui se fait au niveau de l'OPH 93. Les services municipaux nous contactaient sur les problématiques d'arrivée du FTTH ou de raccords de zones pavillonnaires ou très denses.

Au final, cela a créé une vraie synergie des enjeux. La CA souhaitait ne pas subir les déploiements, et voulait un déploiement concerté qui correspond aux besoins réels du territoire, avec une vraie coordination entre les différents acteurs. Cela pour que les opérateurs prennent

en compte lors des déploiements l'ensemble des priorités de l'agglomération et des villes composantes.

Cette implication a commencé à porter ses fruits, puisque aujourd'hui il y a de très bons résultats, que ce soit sur le vertical, ou même sur certaines zones pavillonnaires.



Un engagement de la collectivité aux côtés des opérateurs

➤ Un dialogue régulier :

- Présentation par l'opérateur de ses objectifs en début d'année, échanges avec la collectivité puis modification éventuelle (zones, phasages), puis validation et plan d'organisation entre l'opérateur et la collectivité pour mener à bien les projets.
- Un point d'étape à la fin du premier semestre pour confirmer l'avancée des projets.
- Un bilan en fin d'année pour valider ou non les objectifs fixés en début d'année.

➤ Maintien et organisation de ces objectifs dans le cadre du SDTAN :

- Les objectifs fixés au sein de la collectivité sont partagés avec le Conseil général (conformité au SDTAN, coordination)

➤ Au-delà des projets, un suivi de terrain :

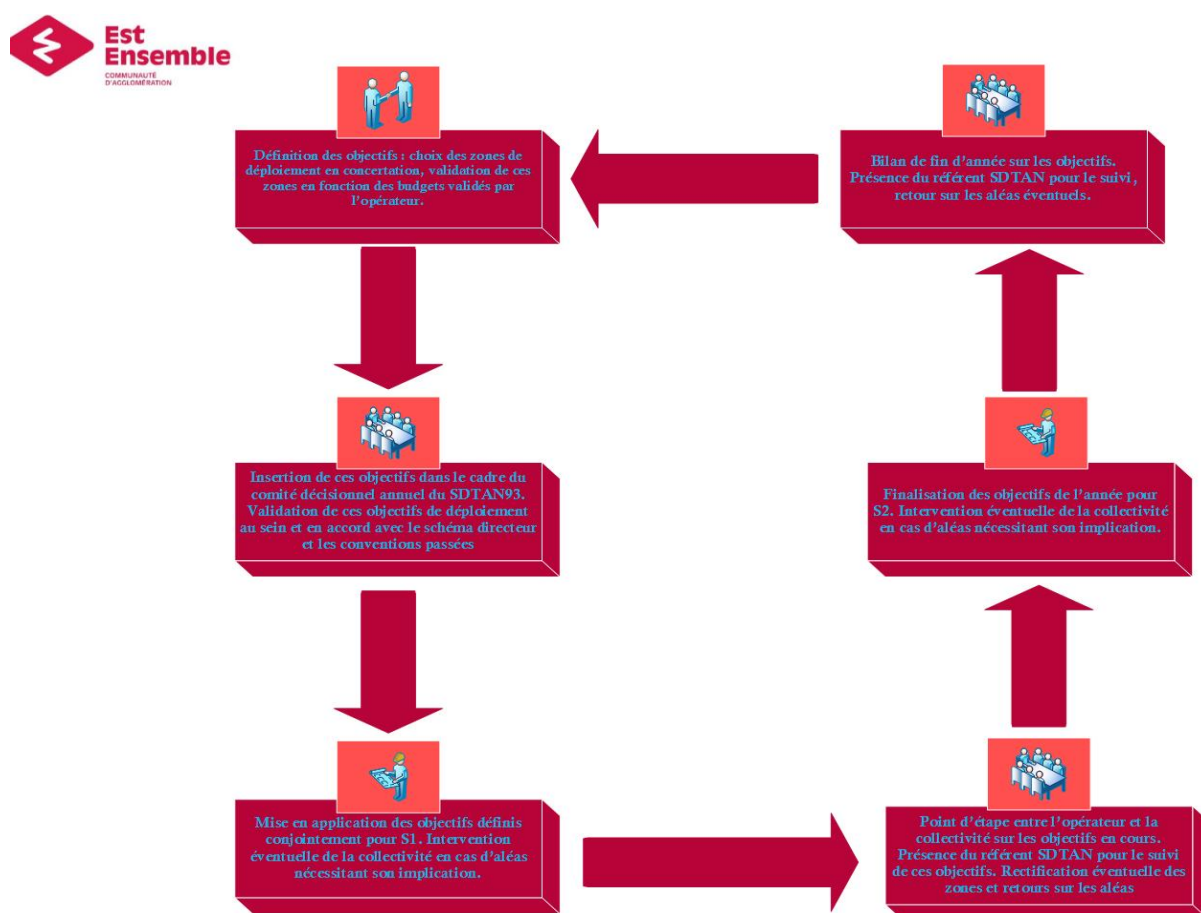
- Difficultés rencontrées à la fois par l'opérateur sur des zones de déploiement (implantation d'armoires, référents absents, dialogue difficile avec les bailleurs...)
- Besoins spécifiques liés aux collectivités (implantation de nouvelles entreprises, modifications de raccords de zones en cours de projet ; lien d'informations entre les acteurs du THD et les usagers...)

La collectivité a pris un engagement auprès des opérateurs. Nous avons endossé le rôle de chef de projet afin de faciliter, d'aider le déploiement, et également afin de pouvoir le vérifier. C'est un dialogue régulier qui fonctionne en mode projet avec chaque année une définition des objectifs, les opérateurs viennent présenter les budgets alloués aux zones.

- Des échanges ont lieu entre la collectivité et les opérateurs sur les zones à couvrir, à essayer d'améliorer, à étendre.
- Un plan d'organisation est validé en début d'année.
- Un point d'étape a lieu en milieu d'année afin de voir si les objectifs sont bien en phase et si ils pourront être validés.
- Un bilan est réalisé en fin d'année pour faire le point sur le nombre d'immeubles concernés, et sur les pourcentages de logements verticaux et en horizontaux raccordés.

Cette organisation est validée dans le cadre du SDTAN et les objectifs fixés au sein de ces déploiements sont pilotés par les coordinateurs du Conseil général.

Au-delà de cette coordination de projet, un suivi de terrain est réalisé. Il s'agit, en cours d'année, de se donner la possibilité de travailler avec les opérateurs à la fois sur leurs difficultés rencontrées sur le terrain -que ce soit le positionnement de l'armoire de rue, la recherche du NRO, un dialogue difficile avec les bailleurs-, mais aussi, du côté de la collectivité, de travailler sur les besoins spécifiques qui pourraient être nés au cours du déploiement, notamment sur l'implantation d'entreprises ou les problématiques liées aux bailleurs.



Ce travail et ce suivi avec les opérateurs passent par une composante essentielle qui est la mise en place d'outils, existants dans le cadre de la convention que le CG propose à la signature aux opérateurs.



Un suivi qui passe par un renforcement des outils

➤ Des informations concrètes de déploiement encadrées... :

- Des outils sont prévus dans le cadre de la convention signée dans le cadre du SDTAN : livraison des fichiers IPE tous les 6 mois.
- Ils permettent de visualiser les emplacements des infrastructures et des armoires de rue.
- Possibilité d'interfacer ces outils dans le cadre d'un SIG en adaptant les géo-références.

➤ ... Mais une exploitation des données difficile :

- Une réglementation en ZTD ne poussant pas les opérateurs à ouvrir clairement leur SIG et à jouer la carte de la pleine et entière transparence.
- Un format SIG peu ou pas normalisé obligeant un travail de la donnée important pour une visualisation en SIG
- Des données pas assez complètes pour un suivi de déploiement efficace : visualisation des armoires, des câbles mais pas de visibilité sur les îlots ou sur les bâtiments dans le cadre d'un opérateur d'immeuble.

BILAN POSITIF

Nécessite un travail entre les collectivités et les opérateurs en confiance, en essayant d'améliorer des points non couverts par la réglementation, tout en agissant dans une zone d'opération très contraignante pour ce type d'actions

Il s'agit de la fourniture des fichiers IPE, avec une livraison prévue tous les 6 mois. Ces outils de supervision permettent de visualiser des infrastructures et des armoires de rue -je ne vais pas revenir sur ce que sont les fichiers IPE-, avec la possibilité d'interfacer dans un SIG. Cependant l'exploitation de ces données est difficile :

- La réglementation en ZTD est assez délicate ; dans le cadre d'une concurrence par les infrastructures, les opérateurs ont une petite réticence à ouvrir clairement leurs données. Nous n'arrivons pas à avoir une visibilité claire et entière des déploiements au travers de ces outils.
- Le format SIG est peu ou pas reconnu : un travail important d'adaptation des données en interne est à réaliser.
- Et surtout, les données ne sont pas assez complètes pour une collectivité qui a un rôle d'ANT. Connaître l'implantation des infrastructures et armoires de rue est une bonne chose pour des services de voirie, de terrain. Mais pour l'aménagement global d'un territoire numérique, quand une entreprise demande si elle aura la fibre en s'installant sur tel ou tel îlot, à ce jour ces fichiers ne permettent pas de leur répondre.

Globalement, le bilan est quand même positif. Le travail en mode projet, en collaboration et en confiance avec les opérateurs, a permis de pallier une réglementation assez délicate sur la ZTD, sur laquelle il n'y avait pas de dialogue possible. Cela a permis d'éviter de subir les déploiements, et d'arriver à suivre notre aménagement numérique.



Aménagement numérique et attractivité du territoire

➤ Présentation du secteur économique sur la CAEE :

- Des entreprises de tailles différentes allant de la PME spécialisée dans les métiers de l'image à BNP-Paribas Securities Services ou Ubisoft
- Un écosystème autour de l'image, de la communication et du numérique avec des besoins importants en débit
- Des besoins identiques en termes de débit mais des champs d'application différents notamment sur les aspects financiers
- Une localisation différente à la fois dans le diffus pour la PME/TPE ou dans des ZA

➤ Des acteurs économiques très présents qui sollicitent la CAEE

- Ce sont les premiers usagers en matière de THD et la centralisation des demandes revient directement à la collectivité
- Beaucoup de demandes sont liées à la compréhension des déploiements et du THD en général
- Une sollicitation qui se fait désormais en phase amont : avant l'emménagement de l'entreprise sur le territoire
- Un levier essentiel pour l'attractivité du territoire, et une attente forte pas uniquement en termes de débit mais aussi en termes d'usages

L'aménagement numérique sur Est Ensemble a été également vu au niveau de l'attractivité du territoire, qui est le premier levier d'action. Le secteur économique de la CAEE a tendance à beaucoup se développer. Sont présentes des entreprises de tailles différentes, des PME, des TPE, des très grands groupes également, mais aussi toutes sortes d'écosystèmes, notamment autour de l'image et de la communication du numérique. Ils ont des besoins très importants en terme de débit. Par contre si ces besoins peuvent-être identiques entre ces différentes entreprises, face aux frais d'accès au service, l'accès à la fibre optique n'aura pas les mêmes impacts financiers. Une PME, une TPE aura beaucoup plus de difficulté à obtenir du THD, alors que pour les très grands groupes cela ne posera pas forcément un problème. Il existe de plus une problématique de localisation des entreprises, présentes à la fois dans le diffus et dans les ZA.

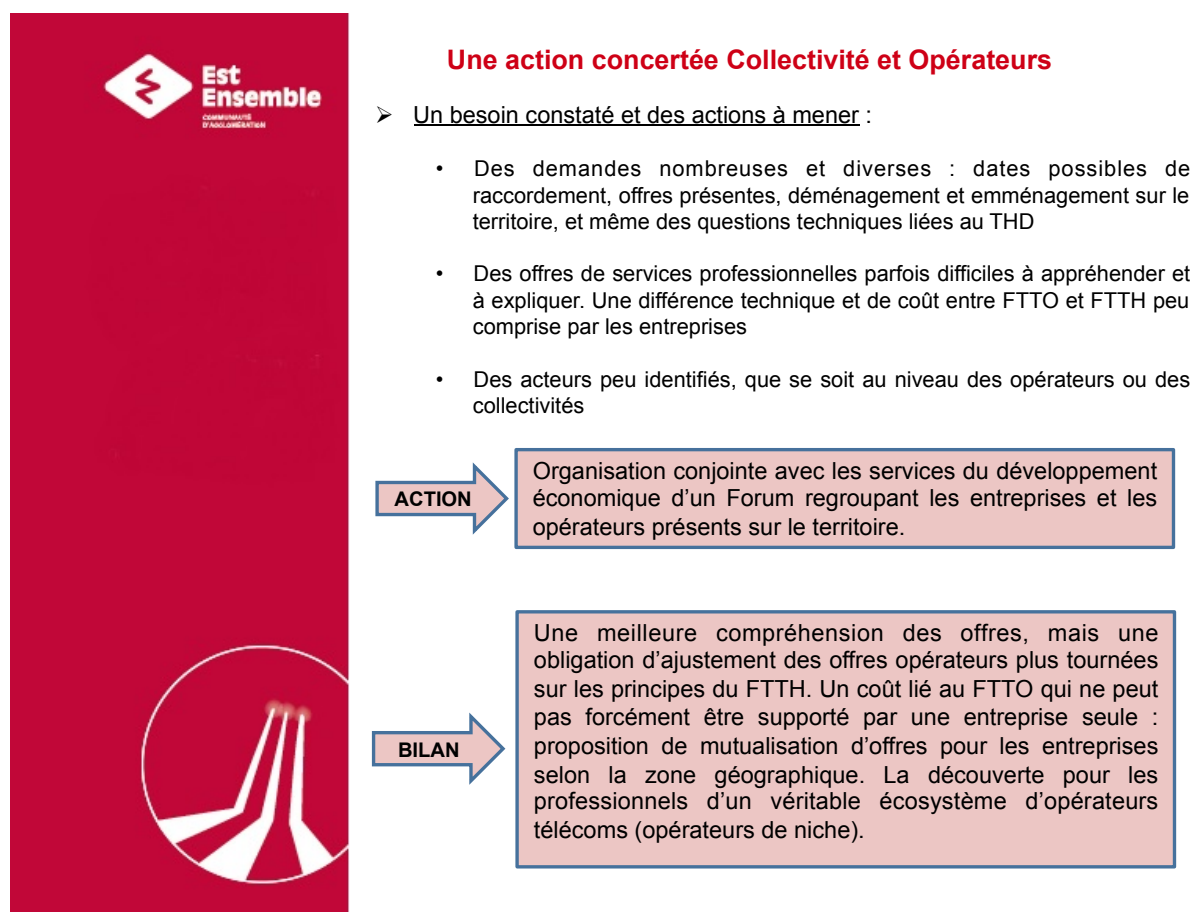
Aujourd'hui on s'est rendu compte que le secteur économique est le premier usager du THD sur Est Ensemble. Les demandes remontent d'entreprises qui souhaitent s'implanter et investir sur le territoire ; beaucoup moins émanent du grand public. C'est donc devenu la priorité N°1 de l'agglomération. C'est à dire que, si le déploiement est une chose, derrière ce déploiement il y a l'aménagement numérique et l'attractivité du territoire, et notamment l'attractivité économique.

Nous avons énormément de demandes d'entreprises liées à la compréhension des offres. Aujourd'hui il y a un problème de sur-communication par rapport au THD et de ses aspects

marketing. Les entreprises ne s'y retrouvent pas, elles ne trouvent pas les offres adaptées à leurs besoins.

Nous recevons des sollicitations de plus en plus en amont. Autrefois des entreprises déjà en place demandaient « à quel moment vais-je avoir la fibre » ? Aujourd'hui c'est plutôt l'inverse. Elles nous disent : « J'aimerais investir sur votre territoire, mais dites moi si je peux accéder au THD, ou dites moi si mes usages correspondront à ce que vous proposez sur votre territoire ».

Les usages sont aujourd'hui un levier essentiel pour l'attractivité du territoire ; on parle un peu moins de débit et beaucoup plus d'usage. Une entreprise qui fait de la formation ou de la visioconférence, souhaite savoir si cela sera possible sur le territoire ; elle ne demande plus si elle aura accès à la fibre.



Fort de ce constat, réalisé en début d'année passée, nous avons tenté une action concertée entre Collectivités et Opérateurs sur les déploiements, et nous avons essayé de monter une organisation qui permette aux entreprises de rencontrer les opérateurs.

Nous nous sommes rendu compte que les entreprises identifiaient difficilement les acteurs télécom du territoire, et que cela prenait beaucoup de temps de réorienter ces entreprises vers

les bons acteurs. L'agglomération a donc mis en place, via son service du développement économique, un forum qui regroupe les entreprises et l'ensemble des opérateurs qui déploient le THD sur le territoire. Les plus importants, Orange, SFR, Numericable, mais aussi tous les opérateurs de niche qui pouvaient être présents au travers des DSP sur notre territoire. Ce forum a permis une meilleure compréhension des offres pour les entreprises, d'identifier vraiment les acteurs, de travailler sur les possibilités et types de raccordements potentiels.

Nous nous sommes rendu compte que le FTTO ne correspondait pas forcément aux attentes. Pour une PME, le FTTO est trop compliqué financièrement à mettre en œuvre. L'accès au FTTO nécessite des mutualisations d'entreprises. Peut-être que des offres FTTH professionnelles peuvent mieux correspondre aux besoins de notre territoire. Cela a permis aux entreprises de découvrir qu'il y a un écosystème, que les nombreux opérateurs de niche répondent effectivement peut-être plus à leurs besoins en terme d'usages et de services.



Une déclinaison poussée pour mieux répondre aux attentes

➤ Une demi-réussite qui demande à être améliorée :

- Passage au rôle d'acteur pour la collectivité avec pour objectif de s'impliquer plus au niveau du THD pour renforcer l'attractivité du territoire
- Des besoins mis en avant par le forum organisé, qui nécessitent un suivi plus poussé que la partie FTTH

ACTION

En accord avec le SDTAN-93, rédaction d'une convention à destination des opérateurs portant sur des expérimentations de déploiements en ZA et dans le diffus, et sur des offres de services spécifiques aux besoins des entreprises

➤ Contenu :

- Définition de zones cibles comme les ZA, le diffus ou des secteurs économiques ciblés. Travail collaboratif en interne au sein de la Mission THD (groupe projet)
- Travail et mise en avant du contenu lié aux usages (retour de besoins du forum THD). Préparation de manifestations sur les lieux d'implantation des entreprises pour des présentations de contenu et d'usages liés au THD
- Établir un nombre d'entreprises à raccorder dans un délai fixé au sein des zones géographiques choisies

Le bilan de cette action, c'est une demi-réussite, car c'est surtout une piste de travail pour les actions à mener. L'objectif reste d'adapter au mieux le SDTAN à la CA, d'avoir une mission plus microscopique à l'échelle du territoire, et de ne pas subir le déploiement.

Nous avons décidé, suite à ce forum, de passer au rôle d'acteur « aménageur numérique », avec une implication forte au niveau du THD et un suivi beaucoup plus poussé.

Nous sommes en train de travailler sur la rédaction d'une convention, qui serait une déclinaison des conventions déjà passées dans le cadre du SDTAN93, à destination des opérateurs, pour le déploiement et l'exécution du THD sur des zones d'activité ou dans le diffus à destination des entreprises. L'objectif de cette convention est de définir des zones cibles telles que les ZA ou le diffus, ou peut-être certains secteurs économiques comme par exemple les métiers de l'image, pour que les opérateurs aillent chercher les entreprises et les professionnels visés. Cette convention amènera également la préparation sans doute de manifestations sur les lieux ciblés de manière à attirer les entreprises, essayer de répondre à leurs attentes dans leur environnement géographique, et se fixer un objectif commun avec l'opérateur, afin de raccorder un certain nombre d'entreprises, dans un délai fixé, et dans les zones géographiques choisis. Ce travail est prévu pour 2015.



Premier Bilan de l'aménagement numérique en ZTD

- ✓ Obligation d'un travail collaboratif à la fois interne et externe pour évaluer les sujets liés au THD, « *La fibre est l'affaire de tous* »
- ✓ Une articulation des objectifs avec les plans de déploiement prévus par le SDTAN
- ✓ Une confiance réciproque nécessaire entre collectivités et opérateurs : à établir dans la durée, elle passe par un suivi régulier et un partage des informations et des données
- ✓ Une définition conjointe/partagée des axes majeurs et des priorités de développement sur les points posant les plus grosses difficultés (zone pavillonnaire, entreprises...)
- ✓ Une appréciation des besoins qui ne s'effectue plus systématiquement au niveau du débit mais bien dans une définition plus large au niveau des usages

Premier bilan de l'aménagement numérique en ZTD

En bilan, Est Ensemble a envisagé un travail collaboratif, interne au niveau des services de la CA, externe au niveau des collectivités. C'est donc un vrai travail de mutualisation. La fibre est l'affaire de tous.

L'agglomération n'est pas partie du principe de travailler de son côté, nous avons essayé d'associer l'ensemble des acteurs. Nous avons articulé tout ça avec le CG dans le cadre du

SDTAN et nous avons essayé de monter un travail de confiance avec les opérateurs qui aujourd'hui arrivent à fonctionner dans les limites de ce que propose la réglementation de la ZTD, et avec les fichiers IPE.

Ce travail collaboratif nous a amené à des définitions d'axes majeurs et à des priorités de développement.

Nous travaillons à présent sur la couche suivante, c'est à dire ne plus proposer uniquement un travail au niveau des infrastructures, mais proposer également un travail au niveau des usages et des services possibles.

Patrick VUITTON, Délégué général - AVICCA

Juste un point, il apparait que là où la collectivité est proactive, au niveau du choix des emplacements de voirie pour les armoires, du dialogue avec les bailleurs sociaux, des discussions engagées sur les priorités, votre constat est que les opérateurs privés déploient plus vite là où ils ont plus de facilités. Est-ce vrai, et est-ce significatif ?

Thomas BAUDONNET, Responsable secteur réseaux/THD, CA Est ensemble

Effectivement on peut citer l'exemple d'une ville de l'agglomération. Nous avons travaillé au début avec Romainville qui avait quelques difficultés à voir un réseau se déployer sur son territoire. Ces difficultés étaient liées essentiellement au fait que des acteurs internes à la collectivité n'étaient pas identifiés par les opérateurs. Nous avons travaillé avec la Direction Générale de la ville, et mis en place des cellules de référents, en expliquant ce qu'est le THD, les enjeux, qui ne sont pas forcément compris. Nous avons ainsi permis d'ouvrir les portes aux opérateurs. Il est prévu qu'en 2015 la ville soit réalisée à 100% sur l'horizontal, avec de bons pourcentages, qui sont de mémoire de l'ordre de 40% à 50 % de réalisation sur le vertical.

Cela a ouvert la porte à des signatures de conventions d'opérateurs d'immeuble, au niveau de l'OPH, notamment, sur la ville.

Patrick VUITTON, Délégué général - AVICCA

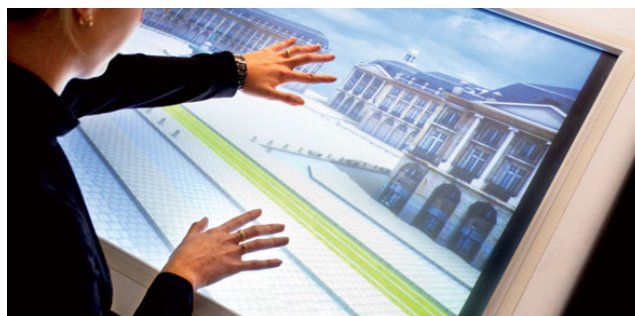
Donc un impact positif du dialogue organisé et du rôle de l'agglomération pour débloquer des situations qui n'étaient quelquefois pas complètement satisfaisantes. Par contre on voit que pour les entreprises, c'est encore un chantier devant nous.

On enchaîne avec un constat concernant la ZTD, câblée pour une partie, et la ZMD sur une Métropole.

Christophe TROUILLET, Direction du Numérique, Bordeaux Métropole

Bonjour à tous,

Tout d'abord je tiens à remercier l'AVICCA pour l'invitation à cette table ronde. L'objectif de mon intervention va être double.



AVICCA – Colloque THD 2015

Où en sont nos AMIIs et autres zones de déploiement privé ?

2 avril 2015



Dans un premier temps, je vais vous présenter des éléments d'organisation et de méthodologie que nous avons mis en place, avec l'objectif bien sûr de faciliter l'arrivée du THD chez les administrés et les entreprises.

Dans un deuxième temps, je ferai état des principales difficultés que nous rencontrons qui sont, en tout cas pour certaines, communes à beaucoup d'entre nous.

Bordeaux Métropole

- ❑ 750 000 habitants
- ❑ 393 000 prises
- ❑ 28 communes
 - 1 en ZTD (171 000 prises)
 - 26 en zone AMII (218 000 prises)
 - 1 hors zone conventionnée (3 600 prises)
- ❑ ZTD (Bordeaux)
 - 93% des prises desservies par Numericable
 - 19,4% des prises raccordables par Orange
- ❑ Zone AMII
 - 60% des prises desservies par Numericable (présent sur 13 communes)
 - 15,3% des prises raccordables par Orange (34% adressables)
- ❑ 1 RIP en DSP concessive (600 km de fibre, 700 sites clients)



Pour commencer, une photographie de la Métropole Bordelaise. La Métropole, c'est 750 000 habitants, soit à peu près la moitié du département de la Gironde, avec une forte propension à la croissance, puisque nous attendons une Métropole millionnaire d'ici une quinzaine d'années. Quand je dis millionnaire, c'est bien sûr en terme d'habitants, pas en nombre de prises FTTH. La Métropole a la chance d'avoir un spectre relativement large au niveau de la situation des communes au regard du statut FTTH :

- La ville de Bordeaux est en ZTD,
- 26 communes sont en zone AMII
- Une commune est en dehors de la zone conventionnée ; cette commune ayant intégré la Métropole en juillet 2013, c'est à dire postérieurement aux engagements pris par les opérateurs sur la zone AMII.

La situation sur la ville de Bordeaux en ZTD en matière de THD n'est pas mauvaise. 93 % des logements sont aujourd'hui câblés. Par contre moins de 20% des logements sur Bordeaux disposent du FTTH. Orange a essentiellement fibré les habitations de plus de douze logements, et a laissé le reste en l'état.

Sur la zone AMII, 60% des prises sont aujourd'hui desservies par Numericable. Sur les 26 communes de la zone AMII, Numericable est présent sur 13 des communes. Par ailleurs aujourd'hui à peu près 1/3 des logements sont adressables –ce qui ne sert pas à grand chose d'ailleurs- et la moitié d'entre eux qui sont raccordables dans le cadre du déploiement réalisé par l'opérateur Orange.

Nous avons également sur notre territoire un RIP de première génération qui a été confié à SFR Collectivités dans une logique de développement économique, et qui aujourd'hui fonctionne plutôt bien, avec près de 700 sites clients sur le territoire de la Métropole. La DSP fait même des bénéfices.

Organisation avec l'opérateur AMII



- Convention FttH avec Orange couvrant la zone AMII
 - Engagement sur chaque commune / année de début - année de fin
 - Anticipation des déploiements sur les 7 communes prioritaires par la Métropole
 - Engagement sur le volume total de prises adressables par année
- Réunions semestrielles / avancement des déploiements FttH, problèmes...
 - Détails par commune (prises adressables / raccordables, PM installé / en cours...)
 - Incluant la ville-centre depuis 2015
- Réception des fichiers IPE et PSD très régulièrement et à la demande
- Réunions en commune pour définir le périmètre de chaque lot de déploiement
 - 1 lot par année et par commune
 - Prise en compte des demandes commune/Métropole pour modifier le périmètre des lots
- Un point d'accueil pour les demandes opérateur
- Informations par la Métropole sur tous les projets d'aménagement



Pour entrer dans le vif du sujet de l'organisation, je commencerai par l'organisation qui a été mise en place avec l'opérateur aménageur sur la zone AMII, qui est Orange en l'occurrence. La Métropole a signé une convention classique avec Orange pour le déploiement sur les 26 communes. Cette convention, pour chacune des 26 communes, précise l'année du début et de fin du déploiement, sachant que cela s'effectue sur une période de 5 ans. Elle précise, non pas par commune, mais à l'échelle de la Métropole, le volume de prises adressables qui doit être réalisé, année par année.

La Métropole a mis un petit grain de sel dans cette convention. En effet, l'état des lieux fait dans le cadre du SDTAN en 2012 montrait qu'un certain nombre de communes avait des zones particulièrement mal desservies en HD, avec des débits inférieurs à 2MB/s. La collectivité a donc souhaité, dans le cadre de cette convention, prioriser ces territoires. Un lot qui couvre les zones inférieures à 2Mb/s a été défini, et 7 communes ont ainsi été prioritaires. Les travaux ont commencé en 2013 / 2014. Aujourd'hui ces lots sont terminés et permettent d'avoir du THD là où se situait le besoin le plus fort. Si ce premier lot a été anticipé dans le cadre de la convention, les derniers lots, prévus sur la période 2015-2020, sont maintenus pour 2020. C'est un élément plutôt favorable et positif.

La Métropole rencontre l'opérateur lors de réunions semestrielles, au cours desquelles nous faisons le point, commune par commune, sur l'avancement du déploiement, sur le nombre de

prises adressables, raccordables, sur le nombre de PM en cours de déploiement, ou déployés. Nous avons des tableaux relativement complets et exhaustifs, et qui depuis le début d'année intègrent la ville centre de Bordeaux, qui ne faisait pas partie de la convention initiale.

Nous sommes particulièrement vigilants quant à la réception des fichiers IPE et PSD. Au début de la convention, nous les recevions tous les 6 mois, puis tous les 3 mois. A présent nous les recevons très régulièrement, y compris à la demande, car nous en faisons un usage d'information auprès des communes.

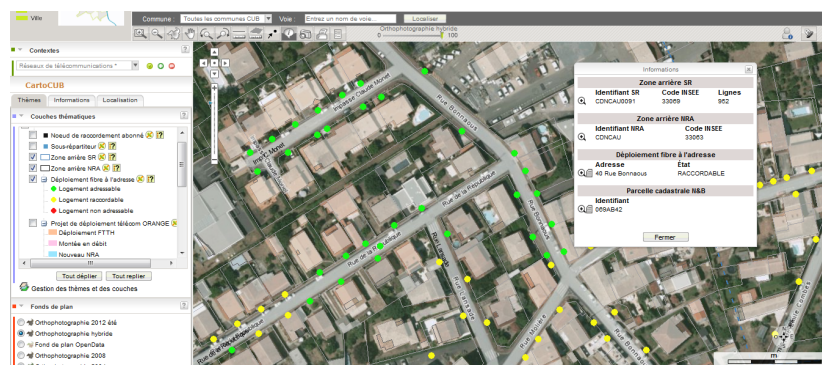
Concrètement, pour le premier lot de chaque commune, nous nous réunissons en commune avec l'opérateur. A partir de cartes, nous demandons à prioriser les secteurs où les débits sont les plus faibles. Dans la pratique, Orange préfère desservir dans un premier temps la zone où Numericable est présent. La Métropole demande à ce que d'autres territoires soient couverts. Un terrain d'entente est toujours trouvé. Orange élargit le périmètre qu'il avait prévu pour tenir compte des demandes de la commune et de la Métropole, dans une démarche à peu près consensuelle qui satisfait à peu près tout le monde.

Pour faciliter les choses, nous avons également mis en place un point d'accueil unique pour l'opérateur. Dès qu'il rencontre une difficulté, que ce soit pour les autorisations d'occupation temporaire du domaine public, pour les autorisations d'exécution de travaux, ou pour tous types de problèmes, il s'adresse à ce point d'accueil. Puis en interne, nous faisons en sorte de trouver la meilleure solution dans les meilleurs délais pour ne pas ralentir le déploiement du THD.

Le territoire métropolitain bénéficie aujourd'hui d'un grand nombre de projets d'aménagement, de zones d'activités... Nous avons beaucoup de friches industrielles, donc beaucoup de terrains restent à aménager. La Métropole tient systématiquement l'opérateur informé de ces projets, ce qui lui permet d'anticiper et d'intervenir de façon plus efficace sur ces zones d'activités, qui d'ailleurs pour un certain nombre d'entre elles commencent à être couvertes en service universel fibre, d'emblée en FTTH.

Organisation avec les communes

- Réunions d'échanges et d'information trimestrielles - réseau de correspondants « Aménagement Numérique »
- Un extranet avec la situation au logement (raccordable, adressable, non adressable), le tracé et projets sur le RIP, les zones arrières PM et NRA... Mise à jour mensuelle
- Des échanges lors des travaux de voirie pour décider de l'opportunité de poser des fourreaux



La logique, c'est que la Métropole est au service des communes.

Un groupe de travail a été constitué il y a quelques années, avec un correspondant aménagement numérique dans chacune des communes. Nous nous réunissons à peu près tous les trimestres. C'est l'occasion pour la Métropole d'informer toutes les communes, en particulier les petites qui n'ont pas forcément le temps de faire de la veille technologique ou de s'informer de la situation, et d'avoir des remontées de terrain sur les difficultés concrètes qui peuvent être rencontrées. C'est aussi un lieu d'échanges entre les communes. Nos correspondants sont souvent les DSI, parfois les élus ou les DST.

La Métropole récupère les fichiers IPE et PSD. Sur la base d'un SIG, nous avons constitué un extranet mis à disposition des communes, dans lequel elles peuvent visualiser chaque logement par un point. Ce point est vert quand le logement est raccordable en FTTH, jaune quand il est adressable, et rouge lorsqu'il n'est ni raccordable ni adressable. Cela permet à chacun de s'y retrouver et de pouvoir répondre aux administrés en cas de sollicitation. En cliquant sur les points, on a plusieurs informations, comme le SR ou le NRA de rattachement. La mise à jour a lieu à peu près tous les mois.

Avec les communes, nous avons mis en place un mode de fonctionnement particulier, dans une logique « travaux = fourreaux », même si le terme est un peu galvaudé : nous ne posons pas systématiquement des fourreaux. Mais la question est systématiquement posée, afin d'en déterminer l'opportunité.

Lorsque nous décidons de poser des fourreaux, nous en informons la commune et lui indiquons le lieu de la pose. Dans le cas contraire, nous sollicitons malgré tout notre correspondant en commune pour lui demander son avis sur l'opportunité de la pose. Les relations avec les communes sont bonnes, et le travail est efficace.

Organisation avec...



- Les bailleurs sociaux
 - Assistance lors des projets immobiliers
 - Réunions d'information/sensibilisation (fibrage, rôle d'opérateur d'immeuble...)
- Les services voirie
 - Pour faciliter et accélérer les AOT
 - Pour poser des fourreaux lors des projets de voirie (si utile)
- L'urbanisme
 - Prise en compte de l'aménagement numérique dans le référentiel d'aménagement



Plus rapidement maintenant, d'autres éléments d'organisation et de méthodologie ont été mis en œuvre.

- Les bailleurs sociaux ont un rôle important à jouer dans le cadre des déploiements FTTH. Nous avons observé qu'il existe un fort besoin d'information et de sensibilisation. Nous intervenons donc auprès d'eux, au travers de séances de formation, pour qu'ils comprennent bien leurs droits, mais aussi leurs devoirs en matière de déploiement FTTH. Si ils ont des projets de construction sur des immeubles ou sur des zones, ils nous sollicitent parfois en tant que conseil afin que nous puissions apporter une expertise sur le sujet. C'est particulièrement important ; ce maillon a été faible sur la Métropole à un moment donné, il faut y apporter une attention particulière.
- Nous avons également mis en place des relations poussées avec les services voirie. En effet, lorsqu'Orange lance des déploiements, les AOT du domaine public ou les AET arrivent dans ces services. Les instructions peuvent prendre du temps, des éléments peuvent parfois être mal compris. Il faut alors intervenir pour mettre de l'huile dans les rouages.
- Nous sommes intervenus également auprès de l'urbanisme, dans une logique plus en amont. Un référentiel de l'aménagement a été écrit au niveau de la Métropole. C'est un ouvrage assez conséquent d'une centaine de pages, dans lequel nous avons demandé à pouvoir intégrer un chapitre sur le numérique pour que les contraintes inhérentes au numérique soient bien intégrées dans tous les projets d'aménagement qui sont mis en œuvre, que ce soit sur des ZAC ou sur tout type de zone.

Organisation avec...



- Les distributeurs d'eau / énergie
 - Pose coordonnée avec direction de l'eau (eau potable)
 - Conventions en cours (ERDF et concessionnaire / pose coordonnée de fourreaux)
- Gironde Numérique (intervention / Gironde hors Métropole)
 - NRA MeD hors Métropole desservant la Métropole = co-investissement
 - Travaux sur routes départementales = co-investissement
 - SDTAN porté par Gironde Numérique avec chapitre sur la Métropole
- Les services instructeurs des demandes de permis de construire
 - Article indiquant au pétitionnaire l'existence du service universel
 - Alerte aux pétitionnaires / nécessité d'équiper la parcelle en fourreaux télécoms



Pour finir, la Métropole échange également beaucoup avec les distributeurs d'eau et d'énergie, via des conventions déjà signées ou en cours de signature, pour faire de la pose coordonnée de fourreaux chaque fois qu'ils réalisent des travaux.

Pour vous donner un point de repère, la Métropole investit environ 1,5 millions d'euros par an pour poser des fourreaux et étendre son réseau. Dans la pratique, une fois que ce réseau est construit, et les fourreaux posés, il est remis en exploitation à notre délégataire de service public. Celui-ci prend en charge son exploitation, sa maintenance, son entretien, et verse la RODP lorsqu'il l'utilise.

Nous travaillons en collaboration avec Gironde Numérique, qui intervient sur le territoire de la Gironde, mais en dehors de la Métropole, du fait de points de chevauchement ; juste deux exemples :

- dans le cadre d'un projet HD/THD, Gironde Numérique installe des NRA MeD. Leur couverture ne se cantonne pas au territoire extra-métropolitain, mais vient bien desservir la Métropole. Par conséquent nous conventionnons et co-investissons afin de pouvoir bénéficier des travaux de Gironde Numérique.
- dans le cadre des travaux sur les routes départementales, la Métropole co-investit également pour pouvoir disposer des fourreaux sur les routes à l'intérieur de la Métropole.

Enfin, nous sommes intervenus également au niveau des services instructeurs sur les demandes de permis de construire. Plus à titre d'information, car nous nous sommes rendu compte que sur la Métropole, souvent, l'opérateur de télécommunication demandait des montants prohibitifs pour un simple raccordement au téléphone ; donc sans appliquer stricto sensu la logique du service universel.

Deux petits chapitres ont été intégrés dans les informations données lors des demandes de permis de construire, pour qu'ils comprennent le fonctionnement et qu'ils ne paient pas des montants abusifs qui leur seraient demandés.

Perspectives à fin 2015

- En zone AMI
 - 108 000 prises adressables (+ 34 000 sur l'année)
 - 57 000 prises raccordables (+ 23 700 sur l'année)
 - Engagements de la convention à peu près respectés (retard de 10 000 prises récurrent en contrepartie d'un taux de prises raccordables passant de 20% à 53% à fin 2015)
 - Pas d'extension du réseau Numericable mais migration de 7 500 prises à 800 Mb/s (Gradignan)
- En ZTD (Bordeaux)
 - 60 000 prises raccordables (+ 27 000 sur l'année)
 - Pas d'extension du réseau Numericable mais migration de 7 500 prises à 800 Mb/s sur Bordeaux
- Soit pour la Métropole
 - Plus de 50 000 nouvelles prises FttH raccordables en 2015
 - 15 000 prises Numericable migrant à 800 Mb/s



Les perspectives à court terme sur la zone AMI, si la convention FTTH avec l'opérateur Orange est respectée - et je n'ai aujourd'hui pas de raison d'en douter -, c'est un quart des logements de la Métropole raccordables, et la moitié adressables en 2015. L'état d'avancement est donc à peu près nominal par rapport à cette convention.

Concernant Numericable, quelques milliers de prises vont migrer à 800 Mb/s, soit 7 500 prises d'après leurs informations.

Sur la ville centre Bordeaux, un gros investissement est engagé par Orange, ce qui va doubler le nombre de prises FTTH sur la ville centre en 2015. Les perspectives sont probablement une grande partie de la ville desservie en FTTH en 2017-2018.

Les difficultés : appuis aériens ERDF



- Le constat
 - En zone AMI, 40% des prises desservies par appuis aériens dont 60% posent problème (charge sur les appuis aériens hors norme)
 - En ZTD, 20% des prises desservies par appuis aériens dont 60% posent problème
 - 75 000 prises sont concernées
- Un groupe de travail ERDF / Orange / Métropole
 - 20% des problèmes résolus :
 - Correction de bugs dans le logiciel Comac
 - Un paramétrage mieux adapté
 - Une ingénierie modifiée (appuis porteurs et appuis directifs par exemple)
 - Résultat hors norme mais améliorant la charge acceptée
 - Restent 59 000 prises à problème sur la Métropole
 - Prises restant adressables dans les lots FttH terminés



Si j'arrêtais ma présentation ici, vous pourriez penser que le tableau est idyllique ou flatteur. Ceci étant, je vais vous présenter un certain nombre des difficultés que l'on rencontre, et auxquelles un certain nombre de collectivités sont confrontées.

La première difficulté majeure rencontrée est la problématique des appuis aériens.

Lorsque le déploiement FTTH emploie des artères souterraines cela ne pose pas de souci. Par contre dès que les appuis aériens sont utilisés cela pose problème. Les normes qui sont utilisées au niveau de ces appuis et sur leur charge ont beaucoup évolué ces dernières années, notamment suite aux dernières tempêtes qui ont eu lieu. De ce fait, intervenir sur ces appuis les rend souvent hors norme. Il faut procéder à des renforcements ou à des remplacements de poteaux, ce qui est relativement coûteux. Sur Bordeaux, environ 20% des logements sont desservis en mobilisant en tout ou partie des appuis aériens ; ce chiffre monte à 40% sur le reste

du territoire métropolitain, ce qui représente à peu près 75 000 prises au total. C'est considérable. ERDF annonce ne pas avoir de raison de bouger, puisque Orange pourrait rénover le réseau à ses frais. Orange, face à cet investissement élevé, a des réticences à le faire. Par conséquent, ces zones restent sans FTTH.

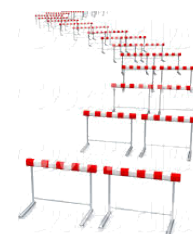
Pour résoudre ce problème, un groupe de travail a été mis en place avec Orange et ERDF au dernier trimestre 2014. Sans entrer dans les détails techniques, nous nous sommes rendu compte que les calculs du logiciel utilisé, Comac, n'étaient pas conformes à la réalité. Une nouvelle version est sortie en février 2015. Elle vient résoudre un certain nombre de cas. Nous nous sommes également rendu compte qu'en terme d'ingénierie, les choses n'étaient pas simples. Par exemple, il y a des appuis supports et des appuis directifs. Pour raccorder un logement à partir d'un appui directif, une charge non supportable est créée sur cet appui ; alors qu'en passant juste à côté sur l'appui support, en ajoutant quelques mètres de fibre, le problème est résolu.

Grâce à ce groupe de travail, il a été possible de résoudre 20% des situations difficiles. Sur les 75 000 prises concernées, il ne reste que 59 000 situations problématiques. En étant optimiste, et en continuant sur la même logique, d'ici 2020 tous les problèmes devraient ainsi être résolus. Cela dit, ce n'est pas si simple. Parfois il faut faire dans la dentelle, pour 10 prises.

Il faut également considérer que certains appuis appartiennent à Orange. Ces appuis posent moins de difficultés, Orange améliore directement la situation.

Les difficultés (suite)

- Une convention AMII inadaptée
 - L'engagement n'est que sur des prises adressables
 - Les administrés attendent un service, pas l'installation d'un PM
 - Aucun engagement en ZTD
- Aucune garantie pour les zones blanches en ZTD
 - Numericable ne veut pas étendre la couverture actuelle
 - Aucun engagement formel d'Orange (complétude ?)
 - La concurrence accrue Orange/Numericable va concentrer les investissements sur les mêmes zones !
- Les bailleurs sociaux → situation de blocage
 - Plusieurs ont contractualisé avec Numericable qui refuse de respecter les règles ARCEP d'installation des PM sur le domaine public (zone AMII et ZTD poches BD)
 - Des immeubles sans service FttH



Continuons, plus rapidement, avec les autres difficultés rencontrées.

La convention AMII est peu adaptée. Lorsqu'un administré nous sollicite pour savoir si son logement est adressable, la réponse éventuellement positive que nous lui faisons ne lui apporte pas la garantie de pouvoir souscrire à un abonnement. L'engagement inscrit dans la convention porte bien sur les prises « adressables », et non sur les prises « raccordables ». C'est un vrai problème pour la collectivité.

De plus, la convention signée porte bien sur la zone AMII, et non sur la ZTD, sur laquelle il n'y a pas d'engagement. C'est également un problème.

Sur la ZTD, si 93% des logements sont câblés, dans la logique évoquée par Patrick Vuitton du « 12+12 = 13 », les 7% qui restent risquent de rester à l'écart de la fibre et du THD. C'est une question qui se pose. Si Numericable ne souhaite pas étendre sa couverture, il n'est pas certain que les investissements d'Orange portent sur ces zones.

Les bailleurs sociaux représentent également un souci important. Un certain nombre de bailleurs a contractualisé avec Numericable, qui devient ainsi leur opérateur d'immeuble. En ZTD, cela ne pose pas de difficulté dans les poches de haute densité, puisque les PM sont dans l'immeuble, et qu'Orange vient bien les adducter. Par contre, en poche basse densité de la ZTD ou en zone AMII, Numericable, jusqu'à ce jour, refuse catégoriquement de jouer le rôle d'opérateur d'immeuble au sens de l'ARCEP, et refuse d'installer un PM sur le domaine public : lors de réunions avec Numericable, Orange et les bailleurs, Numericable annonce que si Orange installait les PM, il viendrait s'y connecter. Orange souhaite respecter la règle ARCEP : c'est à l'opérateur d'immeuble d'installer le PM. A ce jour, ces immeubles ne sont pas raccordés au FTTH, alors que les immeubles des rues adjacentes le sont, ce qui suscite l'incompréhension des administrés. C'est une situation problématique.

Les difficultés (fin)

- ❑ Le cas des communes en zone non conventionnée
 - Une commune de 7 500 habitants qui a intégré la Métropole en 2013, postérieurement aux engagements des opérateurs sur les zones AMII
 - Refus d'Orange d'intégrer la commune au périmètre AMII
 - Même difficulté pour les éventuelles futures communes intégrant la Métropole
 - Densité et nombre de prises insuffisamment attractifs pour un projet d'initiative publique

Pour finir, Orange ne souhaite pas intégrer au périmètre AMII la commune qui a intégré la Métropole postérieurement aux engagements pris par les opérateurs sur la zone AMII. Cette commune comprend 7 500 habitants. Que peut faire la collectivité ? Un RIP FTTH pour 7 500 habitants aurait des difficultés à trouver un opérateur. Le maire de cette commune, au titre de l'équité territoriale, reste en attente de solutions.

Les interrogations



- ❑ Respect des engagements d'Orange / zone AMII
 - 2015 sera l'année des petites communes, l'opérateur initiera-t-il bien les premiers lots FttH ? (12 communes de moins de 10 000 habitants)
 - Complétude du déploiement sur les 26 communes AMII ?
- ❑ L'appétence des opérateurs sur le FttH
 - Les conditions de la concurrence existent mais les opérateurs alternatifs ne commercialisent pas (encore) d'offres
 - Free et SFR ont co-investi, quand viendront-ils ?
- ❑ Quid des zones non desservies en THD dans la Zone Très Dense
 - Numericable ne comblera pas les trous de couverture, jusqu'où Orange ira-t-il (pas d'engagement formel), particulièrement dans le centre historique ?
- ❑ Quel positionnement du RIP par rapport aux offres pro sur le FttH ?
 - Si les offres sur fibre n'offrent pas les mêmes garanties (débit garanti, GTR, symétrique...), ne risquent-elles pas de mettre en difficulté le délégataire ?



Ces problèmes étant évoqués, se posent à ce jour un certain nombre d'interrogations. Si pour le moment le déploiement du FTTH se passe plutôt bien, 2015 est une année charnière.

Orange va-t-il bien venir sur les petites communes beaucoup moins denses du territoire métropolitain -dont une douzaine comptent moins de 10 000 habitants- et respecter ses engagements ? Cette question reste en suspens, même si sur au moins deux de ces communes, Orange a déjà pris les contacts et engagé les études.

La seconde interrogation, que beaucoup d'entre vous se posent, est celle de la complétude du déploiement, y compris sur les zones denses.

La troisième interrogation concerne l'appétence des opérateurs en matière de FTTH. Si je prends l'exemple de la Métropole bordelaise, alors que Free et SFR ont co-investi sur ce réseau, Free n'y est pas présent, et SFR n'y va plus. Sur certains secteurs, notamment sur les zones en service universel fibre, les nouveaux occupants des immeubles me disent qu'ils étaient abonnés chez Free ou SFR, mais qu'ils doivent à présent changer d'opérateur et passer chez Orange. La collectivité rencontre des difficultés à leur répondre, de par son devoir de neutralité. La venue des

opérateurs sur les réseaux FTTH est impatiemment attendue, les conditions de la concurrence étant réunies. Mais la volonté des opérateurs n'est pas encore tout à fait là.

La quatrième interrogation concerne les secteurs qui ne sont pas desservis en THD dans la ZTD. Numericable annonce par exemple que 7% des prises de Bordeaux ne seront pas couvertes, et qu'il n'ira pas plus loin. L'opérateur Orange, dans sa logique actuelle, ira-t-il là où Numericable n'est pas présent, ira-t-il en particulier dans le centre historique, où la desserte des logements est particulièrement difficile à cause des contraintes inhérentes au classement de cette zone ?

La dernière interrogation concerne le positionnement de notre RIP de première génération, même si il n'est pas à ce jour impacté par les offres professionnelles FTTH. Les offres proposées sur le RIP de première génération sont très professionnelles. Elles comprennent GTR, débit symétrique, garanti, doubles adductions si nécessaire, etc. Ces services n'existeront pas sur les offres FTTH, même professionnelles. La tendance observée, y compris chez les PME et TPE, est de se tourner vers des offres très professionnelles, notamment dans une logique d'externalisation, de cloud... Car lorsque ces entreprises mettent une partie de leur système d'information en externe, si elles se déchargent d'une responsabilité, elles en endossent une autre : les liens vers ces serveurs doivent être sécurisés. Même les petites structures préfèrent mettre plus d'argent pour assurer cette sécurité, et commencent à souscrire à des abonnements par le biais de notre délégataire de service public, ce qui est plutôt rassurant. Maintenant cela reste une interrogation.

Les attentes



- Nécessité de décisions rapides au plan national pour :
 - Le problème des appuis aériens ERDF
 - La question des bailleurs sociaux
 - La convention de déploiement FttH : engagement sur des prises raccordables, intégration des nouvelles communes au périmètre, ajout de la ville-centre si absente des premières conventions
 - Stimuler l'appétence des opérateurs alternatifs pour les réseaux FttH construits
 - La couverture des zones dépourvues de THD dans la Zone Très Dense



Pour finir, je voulais mettre l'accent sur un certain nombre d'attentes.

La Métropole rencontre des problématiques qui ne lui sont pas spécifiques et qui mériteraient un traitement au niveau national, afin que tout le monde puisse en bénéficier, et au même titre.

Parmi ces attentes, il y a la problématique des appuis aériens évoquée tout à l'heure. Il y a peut-être des décisions à prendre au niveau national pour faire évoluer la situation, car la volumétrie de logements concernés est importante.

La question des bailleurs sociaux crée une situation de blocage. Certes les bailleurs commencent à réaliser qu'ils ont une part de responsabilité, mais cela ne va pas suffisamment vite, et il y a peut-être des choses à faire.

La convention de déploiement FTTH mériterait d'être améliorée sur différents points :

- les engagements des opérateurs pourraient être posés en termes de prises « raccordables » et non plus de prises « adressables »,
- en ajoutant des logiques d'intégration des nouvelles communes et de la ZTD si nécessaire.

Par ailleurs, il existe sans doute des choses à faire pour stimuler l'appétence des opérateurs sur les réseaux FTTH, comme évoqué tout à l'heure. C'est un peu déplaisant de n'avoir qu'un seul opérateur présent sur la fibre sur une partie du territoire.

Enfin, que faire de la couverture des secteurs dépourvus de THD dans la ZTD ? La couverture ressemble vraiment à du gruyère. Les opérateurs doivent faire quelque chose. Cette réflexion pourrait être réalisée à un échelon supérieur au notre.

J'ai fini cet état des lieux de la Métropole bordelaise et je vous remercie de votre attention.

Patrick VUITTON, Délégué général - AVICCA

Merci. Pendant que Jérôme Yomtov s'installe au pupitre pour nous expliquer sa vision, et peut-être pour donner quelques éléments de réponse aux trois collectivités, je précise que, effectivement, sur ce passage en aérien, il existe une problématique lourde. Financière d'abord, avec une augmentation très importante des frais d'étude, des droits de passage sur ces poteaux. Avec également le raccourcissement du délai, et des problèmes techniques tels que l'interdiction de lovage de fibre, etc.

La convention nationale, qui vient d'être signée entre l'association de collectivités qui regroupe les collectivités concédantes et ERDF, ne donne pas satisfaction. Et malheureusement il n'existe pas d'endroit pour débattre de ces questions avec les collectivités porteuses de RIP, les opérateurs privés et les gestionnaires de cette infrastructure.

Cette problématique fait partie des lourdes questions sur lesquelles il faut avancer lorsque cela concerne 40% ou 60% des prises dans un endroit donné.